L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 8 AOUT 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE MATIN, 8 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale, entre Canal et Douane, à midi,—Un terrain situé sur le Batture, dans l'île bornée par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette; Aussi, à la Bourse A. M., à l'entrepôt No 71, rue Ste-Anne—Un grand assortiment de meubles ainsi qu'un fonds de magasin et de restaurant, &c., &c.

Par J. Déjan, Jr, à sa salle d'encan, coin Gravier et Carondelet.—Un assortiment de meubles de maison et de bureau, et des pianos.

Par Hoffman, Marks & Co, au 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches, dentelle, merceric &c.

Par Louis Stern & Bros, au No 16 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et brosqueins.

☞ Achetez vos cosmétiques et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185 ..... Rue des Remparts 185

ATTENTION.

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu demain, lundi, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à l'angle des rues Fulton et Lafayette, Première District.

Voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera demain, à l'intérieur A M., à son entrepôt No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'un grand assortiment de meubles et d'effets, etc., etc.

ABONNEMENT.

UN AN $16 00
TROIS MOIS 4 00
UN MOIS 1 50

L'abonnement est payable d'avance aux bureaux de l'ABEILLE.

Le journal est envoyé régulièrement aux abonnés le matin, de très bonne heure.

FEUILLETON DE L'*ABEILLE*.

☞ Mardi prochain, nous commencerons la publication d'un joli roman intitulé : "ELLE ET MONTMARE" par M. Pierre Cœur. Cette publication ne durera qu'une semaine, après quoi nous donnerons à nos lecteurs un roman de longue haleine, emprunté à la *Patrie*.

L'affaire des Hangars.

Nous tenons à établir d'une manière claire et précise la position que nous avons prise dans cette affaire afin qu'on ne nous reproche pas plus tard d'y avoir coopéré par notre consentement ou notre tolérance. L'affaire des hangars est d'autant plus dangereuse pour la ville, que la ville n'a rien à débourser et que la combinaison permet à ceux qui ont le sentiment de leur intérêt pour le privilège sollicité ne coûte rien. Mais il y a beaucoup de choses qui ne coûtent rien pour le moment et qui n'en sont pas moins chères. Elles peuvent être fort chères en effet par les ressources futures qu'elles détournent. Or, celle qui nous occupe est justement de ce nombre. Nous n'aurons pas un cent à débourser pour la construction des hangars et cependant notre conscience nous force à les condamner parce que le privilège qui y est attaché nous fera perdre vingt fois ce qu'ils pourront coûter à l'entrepreneur. Les Conseils de ville se sont livrés si souvent à de mauvaises mesures qu'ils ont fait naître à leur égard une méfiance générale, en sorte qu'on se demande à chaque combinaison industrielle où la ville peut être intéressée, et s'il n'est pas prise pour dupe et si, définitive, elle ne sera pas victime. Nous pourrons citer plusieurs; car où l'intérêt de la ville a été sacrifié, il en est un surtout dont le souvenir est vivace parce que chaque année il nous coûte une somme d'argent que jamais avoir rien produit. Tous les anciens contribuables se rappellent les $200,000 de bons délivrés à une compagnie qui voulait construire un chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et qui prétendait bons sans avoir dépensé un pouce de rail, sans même avoir fait sur le terrain un mille de tracé! Il nous fait cependant payer l'intérêt de ces bons jusqu'à ce jour et nous devrons les payer tant que les bons dont il est question ne seront pas rachetés, ce qui fait que nous en avons pour nombre d'années encore.

Eh bien, nous ne voulons pas être complice de spéculations risquées, lors même qu'elles ne nous obligent pour le moment ni à faire une mise d'argent ni à faire une somme de bons. Nous admettons la différence qui existe entre le projet actuel du hangar et celui de l'entreprise de la Mobile et le projet de hangar actuel. Mais si les intentions sont bonnes cette fois, le projet pour la ville n'en vaut pas mieux ; il vaut moins même sous le rapport financier, car la ville y perdra plus qu'elle n'a perdu dans la fraude de la Compagnie de Mobile.

Que nous propose-t-on en effet ? On nous propose d'élever, sans frais pour nous, des hangars sur trois îlots ou morceaux d'îlot qui, dans cinq ans, nous procureraient par la vente un capital énorme. Ces îlots, nous l'avons déjà dit, sont situés dans la partie la plus recherchée de la Levée et qui a le plus de valeur. Dans cinq ans chacun de ces îlots vaudra $250,000 ; en tout $750,000. Nous nous privons donc, en faveur des hangars de ce capital pendant 20 années, puisque le privilège de jouissance serait de 25 ans. Nous nous privons en même temps de la taxe qui serait assise sur les îlots le lendemain même de la vente, laquelle taxe s'agrandirait de la valeur de toutes les bâtisses qu'on ne tarderait pas à y construire. Nous ne pouvons évaluer cette taxe à moins de —10,000. C'est donc en comptant l'intérêt et la taxe un revenu annuel de $85,000 dont nous nous priverons, si nous acceptons l'affaire des hangars. Ce revenu en 20 ans ferait un capital de $1,700,000, capital dont nous aurons grand besoin pour étendre nos digues et dégrever enfin les contribuables. Un dégrèvement ferait l'opulence de la ville et en doublerait l'étendue. Mais ce n'est pas de cela dont nous avons à nous occuper en ce moment, nous avons à examiner le revenu que nous vaudraient les hangars pour le capital et la taxe dont ils nous priveraient pendant 20 années.

Or, voici le plus fort résultat que nous puissions espérer de cette affaire. La dernière récolte de sucre a été de 80,000 boucauts ; pour faire beau jeu à nos adversaires nous la portons cette année à 100,000. C'est trop, beaucoup trop, mais nous admettons ce chiffre pour pouvoir compter à des discussions de détail. De ces 100,000 boucauts, combien les planteurs en enverront-ils sur le marché de la Nile Orléans ? 75,000 tout au plus, car déjà avant la guerre, les planteurs vendaient une partie de leurs sucres sur leurs habitations quand elles étaient riverains du fleuve. Alors, ils se passaient de hangars et de plate formes et échappaient à tous les frais que nécessite une expédition de produits sur le marché de la Nile Orléans. Nous avons lieu de croire que, cette année, le système direct de vente sera plus largement pratiqué que jamais par les planteurs, en raison de leur vieille habitude. Nous pourrons citer plusieurs, car il est de l'intérêt de la ville à dire vrai, de l'intérêt de tout du moment où le sucre ne sera plus exposé sans crainte d'erreur porter à 125,000 boucauts la quantité de sucre qui sera vendue en pleine levée. Il reste donc 50,000 boucauts sur lesquels l'assise des hangars sera perçue. Nous sommes convaincus que ce chiffre est exagéré, mais nous l'admettrons pour ne pas trop offusquer les partisans de privilège.

50,000 boucauts payant sous les hangars une taxe de 25 cents par boucaut donnent $12,500, et en 10 pour cent de cette recette donne à la ville $1,250. Ajoutons à cela quelque $250 ou $300 pour la mélasse et nous trouvons en tout pour la ville un revenu de $1,500. Maintenant la ville touchera-t-elle réellement ce revenu ? La compagnie des hangars aura certainement beaucoup de frais à faire. Il lui faudra payer des commis, des tenanciers de livres, des balayeurs et un inspecteur général. Combien lui restera-t-il d'argent clair et net ? Qui le sait ? Qui peut le savoir ? Nous avons porté toutes choses à des chiffres énormes pour le revenu ; il faudra certainement rabattre sur tout. Alors il faudra que la ville rabatte elle-même, c'est-à-dire qu'il faudra que la ville se contente de ce qu'on voudra bien lui donner. Ce que nous disons là n'est pas soupçon. Combien de contrats les Conseils de ville n'ont-ils pas annulés, par cela seul que ces contrats étaient trop onéreux pour les preneurs, bien qui, rigoureusement, ils eussent pu être forcés de les tenir ou de perdre les cautions données. Si des excuses d'impuissance sont admises pour des contrats de balayage, de nettoyage ou d'entretien des rues, pourquoi ne serait-il pas admises pour les hangars dans les années où la récolte sera manvaise.

Mais il y a bien autre chose. Les planteurs s'imaginent que leurs sucres une fois sous les hangars pourront y rester tant qu'ils ne seront pas vendus au prix de limite. Cela résulte d'un article de *Planter's Banner*, qui traduit il y a deux jours dans les bureaux de la presse locale. Si le sucre peut rester indéfiniment sous les hangars, dans le pourrait de la mélasse qu'elle masse les hangars en abriteront-ils, et quelle sera leur recette ? Leur recette évidemment se bornera aux premiers boucauts arrivés et abrités. Quant aux autres, trouvant les places prises, ils iront s'étaler et se vendre sous la pluie et le soleil, comme cela s'est toujours vu jusqu'ici. De là une défalcation considérable dans le chiffre du revenu de la compagnie et par conséquent dans celui de la ville.

Nous sommes vraiment malheureux d'être obligé de descendre à de pareils détails, et de nous occuper de boucauts, de barils et de balayeurs, mais l'intérêt public nous le commande et nous saurons remplir notre devoir jusqu'à la fin.

Notre démonstration met donc en regard une recette hypothétique de $1,200 on $1,500, et souvent de moins, contre un revenu assuré de $85,000 dans cinq ou six années. Peut-on balancer un instant une pareille alternative ? Encore si le projet d'ordonnance était conçu différemment; si le part de la ville était plus forte; si le privilège était de cinq ans seulement et que l'affaire dût être mise à l'enchère, ce serait très hasardeux, mais ce ne serait pas monstrueux. Tel qu'il est le projet d'ordonnance ne mérite pas l'honneur d'une discussion quelconque.

Ce 10 pour cent sur les recettes est une véritable risée. Mais pour une plantation, située dans le fin fond des forêts, sans communication, sans travailleurs, et sans chepteil, on demanderait davantage. Ici, la ville fournit la plus précieuse partie de ses terres urbaines, une partie de sa levée où se débarque et se dépose le plus riche produit de l'Etat, où s'opèrent les plus fortes transactions du commerce, où tout est vie et mouvement pendant plus des deux tiers de l'année, où la population travailleuse de tous les quartiers se porte pour obtenir une part de ces richesses, et la ville abandonne pour 25 ans la jouissance de cette terre, et elle abandonne cette jouissance pour une recette de 10 pour cent sur une recette privilégiée et protégée contre toute concurrence d'enchère ! C'est incroyable ; les Conseils de ville ne peuvent approuver une pareille combinaison. Si les Assistants-Aldermen la votent, elle ne sera pas votée par les Aldermen ; si les Aldermen la votent, elle ne sera pas sanctionnée par le maire.

Nous sommes d'avis et nous l'avons toujours dit, qu'il serait bon d'offrir au sucre un abri quand on le décharge sur la levée. A cet égard nous sommes d'accord avec tout le monde, et surtout nous sommes d'accord avec nous même. Mais tout en convenant de ce que le plan peut avoir d'utile, nous avons toujours fait nos réserves; nous les avons faites devant ceux même que le plan intéresse. Nous l'avons dit à M. Flétas quand pour la première fois il nous parla de cette affaire, et M. G. de Férisat, qui était présent, peut l'attester. Nous avons devant ces deux messieurs, fait valoir de prime abord, les raisons que nous invoquons aujourd'hui contre le privilège. Nous disions sans détour à MM. Flétas et de Férisat que cette affaire pourrait nuire à la ferme générale des quais, bien plus importante pour nous, et qu'en tout cas la combinaison des hangars devrait être soumise aux enchères. Telle était la conclusion de notre premier article sur les hangars. Depuis, notre opposition est devenue plus marquée à mesure que l'affaire, par l'inexpérience des Conseils, nous a paru devoir plus obtenir ; aujourd'hui nous en sommes tout-à-fait résolument et notre sentence sera soutenue par tout ce qu'il y a de gens sensés dans la ville, y compris MM. Pasley et Wynne, membres du Conseil des Assistants-Aldermen, qui ne persisteront pas, nous l'espérons, à soutenir un projet où la ville a tout à perdre et où elle n'a rien à gagner en aucun cas.

☞ LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent.

A vendre chez Ball, Lyons & Co., 40 et 42, rue du Camp ; Ducongé, 39 rue de Chartres ; A. Grifflo, 285 rue Royale. ☞

IMMIGRATION. — Nous publions aujourd'hui une Adresse du comité d'immigration de la Société Allemande de la Nile-Orléans au peuple du Sud Ouest et spécialement aux capitalistes, planteurs et hommes d'affaires de la Louisiane. Cette société existe depuis 1847 et a pour but de donner assistance et conseil aux émigrants allemands et à tous émigrants qui parlent cette langue. Mais elle a besoin d'informations elle-même et désire savoir quels encouragements seraient donnés, non-seulement aux laboureurs et agriculteurs, mais encore aux ouvriers et artisans, et aussi quelles conditions seraient faites à ceux qui voudraient placer leur capital en acquisition de terres. Le sujet est on ne peut plus intéressant, et on lira sans doute avec plaisir l'Adresse du comité de la Société Allemande.

POUR LES VILLES DE BAINS.—Les personnes qui désirent faire une excursion aux villes de bains ne doivent pas chercher un meilleur steamer que le *Créole*, dont la réputation est depuis longues années si bien établie sur les lacs. On verra plus loin dans une annonce le tableau des départs et des retours du *Créole*. Ce steamer partira demain, lundi, à l'arrivée du train de midi pour les différentes localités d'outre-lac, y compris Pascagoula. Tout est agréable à bord du *Créole*, les chambres, la table et le service. Il s'arrête dans toutes les échelles, y prend et y débarque des passagers à des prix fort réduits, ainsi qu'on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur l'annonce.

HOTEL WASHINGTON.—M. E. F. Denechaud, aujourd'hui propriétaire de l'Hôtel Washington, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, informe ses anciens habitués et le public en général qu'il n'épargnera rien pour donner une entière satisfaction aux visiteurs, et M. Denechaud, pour le prouver, commence par mettre ses prix au niveau de ceux de tous ses voisins, sans faire aucun tort à la bonne chère ni à l'excellent et élégant service qui ont rendu célèbre l'Hôtel Washington. M. Denechaud a pris des mesures pour avoir toujours les meilleurs poissons de la saison et ses vins sont de premier choix.

CAFÉ CERCLE UNIVERSEL. — Nous avions bien jugé de ce projet d'établissement et nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que M. E. Sorré, promoteur de l'entreprise, n'a reçu jusqu'ici que des encouragements partout. La liste déjà fort nombreuse de ses souscripteurs en est la preuve, et nous espérons qu'avant peu le nombre de signataires auquel il vise sera atteint. Pour nous, comme ami de cette entreprise, nous engageons vivement à souscrire toutes les personnes désireuses d'encourager M. Sorré dans les efforts qu'il fait pour arriver à son but, but dont l'utilité est incontestable.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris — A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Si vous voulez avoir un grand débit de soda servez-vous du sirop manufacturé par E. TURPIN, No 93, Vieille-Levée.

LE BUCKEYE THRESHER ET CLEANER.—C'est le nom d'une fameuse machine à battre et à nettoyer le grain. Cette machine, nouvellement inventée, se fait remarquer par des améliorations radicales et importantes, qui lui donnent un mérite remarquable. Le Buckeye est devenu aujourd'hui l'appareil le plus simple, le plus effectif et celui qui coûte le moins. Nous ne pouvons qu'en signaler les principaux traits, mais cela suffira pour appeler l'attention des fermiers et des planteurs et les engager à examiner le Buckeye avant d'acheter une des machines construites dans le vieux système. Le Buckeye a peu de parties; elles sont de bois, faciles et peu coûteuses à renouveler. Il est fort et durable, bat et nettoye le grain admirablement sans l'endommager. Il n'exige que la force de deux chevaux et fait plus d'ouvrage qu'aucun autre instrument avec la même force de motion. On peut l'adapter à le battaison et au nettoyage de toute espèce de grains et alors il se règle lui même. Le Buckeye, quand il est mis en opération par quatre chevaux et servi par quatre hommes donne de 150 à 250 boisseaux de blé ou de 300 à 500 boisseaux d'avoine par jour. Cet instrument est garanti sous tous les rapports, et se vend rue Perdido No 9, ou M. T. B. Bodley & Co. ont un vaste dépôt de machines.

TOITS—TOITS.—MM. Zable & Dalton, agents en Louisiane de la vente de l'Asbestos, rue Poydras No 115, invitent le public à aller examiner cette composition qui résiste victorieusement à la chaleur de ce climat. L'asbestos se met par, tout, s'emploie partout et peut être regardé comme étant d'un usage universel. On fait avec cela les meilleurs toits du monde, car nulle pluie torrentielle ne pourrait percer ou endommager un pareil ciment. Il sert encore à préserver les peintures, à réparer et à consolider des maisons, bateaux à vapeur, etc. Mais ce que l'asbestos a de supérieur, c'est qu'il est à l'épreuve du feu et que les bureaux d'assurance l'enregistrent au même taux que les toits en tuiles, en ardoises ou en fer. L'asbestos, mieux connu de jour en jour, sera bientôt accepté dans révolution dans l'industrie des bâtisses, et le moment est proche où tout le monde voudra avoir des toitures, des doublures, des structures en asbestos, composition vraiment supérieure et dont le force d'endurcir mérite d'être signalée et recommandée en toutes lieux. Voyez l'annonce.

En prenant du soda, demandez du sirop manufacturé par E. TURPIN, 93, Vieille-Levée.

DÉLIBÉRATIONS DE LA CONVENTION COMMERCIALE DE LA NILE-ORLÉANS.—M. D. C. Seymour, secrétaire de cette convention, a eu l'obligeance de nous adresser une brochure contenant tous les débats et toutes les délibérations d'une session de quatre jours, du 24 au 29 mai de cette année. C'est un procès-verbal complet des séances de la convention, séances dont l'intérêt très vif se renouvellera dans quelques jours à Keokuk, lieu désigné par la convention pour sa convocation du 7 septembre prochain. Nous remercions M. Seymour de son attention.

ARTICLES DIVERS. — M. Hubert Fellrath, ayant acheté l'établissement de John Boulanger, Vieille-Levée No. 239, entre les rues Dumaine et St-Philippe, invite ses amis et surtout les habitués de l'ancienne maison à s'approvisionner chez lui où ils trouveront toujours, au plus bas prix du marché, tous les articles de consommation ordinaire.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

LE PLUS FAMEUX POINT D'AIGUILLE. — Cela est vrai à la lettre ; la machine à coudre dont M. J. CONSIDINE, rue du Canal, 189, ess. l'argent de vente, exécute le plus fameux point d'aiguille connu, car ce point, double et élastique, peut le bout droit passer pour merveilleux. Cette machine a d'autres avantages dont nous avons déjà parlé souvent, mais que nous devons rappeler dans l'intérêt du public même. Elle fait peu de bruit, travaille rapidement et solidement, requiert peu de force motrice, a une simplicité remarquable de construction, économise temps, argent, peine et patience, et coûte fort peu comparativement. Voilà de grandes raisons de préférence et le succès de vente y correspond.

MACHINE DE GROVER & BAKER.—Le succès de cette machine à coudre grandit tous les jours et bientôt on la verra dans tous les ateliers de couture et dans toutes les familles. Nous sommes obligé de dire aussi que ce succès extraordinaire est justifié. On a fabriqué beaucoup de machines à coudre et beaucoup ont été essayées partout, mais partout aussi on a dû revenir à l'instrument si parfait de Grover & Baker, dont la supériorité du reste a été proclamée à la troisième grande Foire de l'Etat de la Louisiane, où il a obtenu les deux premiers prix. La machine à coudre de Grover & Baker se vend rue du Canal, No 182.

TAMARIN.—MM. Frederickson & Hart, rue du Canal, No. 139, ont reçu du Tamarin frais, qu'ils vendront à un prix très modéré.—Voir l'annonce.

PAIN A BON MARCHÉ.—Les consommateurs de pain qui tiennent à la bonne qualité et au bon marché de cet article, le premier de tous pour le plus grand nombre des familles, trouveront ce qu'ils désirent en s'adressant à la boulangerie de Vieux Bassin, Promenade Carondelet, No 7, où MM. Binot & Bissac font distribuer des pains à raison de 30 à la plasure et au poids de 8 onces. On vend dans le même établissement toute espèce de biscuits.

HUILE SEPTOLINE.—Le prix de cette huile incomparable, qui se vend rue Dauphine No. 15, près de la rue du Canal, vient d'être réduit de VINGT POUR CENT. Nous avons recommandé souvent l'huile septoline aux familles dont nous être s'applaudissent de l'avoir essayée. Elle possède un effet des qualités précieuses. Elle ne brûle ni ne fait pas explosion ; ensuite elle ne jette ni fumée ni odeur. En dernier lieu, sa lumière, bien que très brillante, est fort économique. Elle est tout-à-fait supérieure pour l'éclairage des sucreries et de tous les lieux publics. On trouve aussi à la même adresse, des lustres et des lampes de toutes les formes et de tous les prix. Plus tard, M. Lorde Lainé y joint des becs pour le gaz, sont vendus au gros et en détail à la convenance des acheteurs. Voyez l'annonce.

AGENCE MERCANTILE.—MM. R. G. Dun & Co, du Bureau d'agence mercantile, rue du Canal No 70, annoncent aujourd'hui qu'ils continuent à se charger de collections de tous genres dans les Etats-Unis et les possessions anglaises de l'Amérique du Nord. Depuis 20 ans et plus que le bureau est établi ici, il a fait collecter des millions dont il a rendu un compte fidèle, et tous les intérêts dont il a eu la charge ont été conduits et réglés de manière à lui valoir une confiance sans borne. Cette confiance, l'ambition du Bureau de l'Agence mercantile est de continuer à la mériter. M. D. Webster en est le directeur. Voyez l'annonce. 4 D.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX —M. W. Dauphin, rue du Canal, 150, voulant écouler ses marchandises pour faire place aux nouveautés qu'il attend pour l'automne, offre à vendre son stock actuel à des prix on ne peut plus réduits. La saison s'avance et l'on n'annonce presque plus de ventes de chaleur. Nous conseillons donc aux dames d'aller visiter le magasin de la rue du Canal, No. 150, où elles trouveront à bon marché un des plus beaux assortiments de modes de la ville.

DISSOLUTION ET FORMATION DE SOCIÉTÉ. — MM. James McQuoid et Christ. Mehle annoncent aujourd'hui qu'ils se sont retirés de la maison de bouchers du quartier Jefferson & Co, et la maison A. C. Pierpont annonce qu'elle s'est adjoint MM. Henry Fox et Samuel Kaiser qui en deviennent membres. Tous ces noms sont honorables et la considération dont jouissait l'ancienne maison ne fera, certes, pas défaut à la nouvelle.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni fret ni assurance.

CHRONIQUE LOCALE.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Les directeurs de l'Association de l'Opéra se sont réunis cette semaine en séance ordinaire, et ont adopté plusieurs mesures dont quelques-unes sont de nature à intéresser le public.

La disposition des secondes, sur lequelle nous avons pris la liberté d'appeler l'attention de Conseil, sera modifiée, et le nombre de fauteuils, a été élargi, porté à 236 environ.

Le Conseil a décidé aussi qu'une somme considérable serait immédiatement affectée à des acquisitions de costumes. Le magasin était, en effet, dans une situation lamentable ; et souvent, avec la meilleure volonté du monde, on ne peut vaincre dans des ouvrages que revêtaient les chorèles, les brillants costumes historiques dont le théâtre a perpétué la tradition. Ces deux mesures méritent l'approbation des habitués de l'Opéra.

Le plancher de la scène avait aussi besoin de quelques réparations. Il était affaissé en certaines parties, ce qui rendait le jeu des coulisses extrêmement difficile, dans les changements de décorations. Le Conseil a donné ordre de mettre les choses en état.

Quant au club, la question est encore indécise; et probablement il ne pourra guère point les salons qu'il occupe actuellement.

Les travaux, dans leur ensemble, sont poussés avec une grande activité, et le théâtre présente aujourd'hui l'aspect d'un véritable atelier.

Point de nouvelles de M. Calabrési, depuis la semaine dernière. Il a pu sans doute prendre un peu de repos après ses engagements, et s'assurer les principaux sujets. Le télégramme expédié par lui s'adressait à l'Association et de nature à satisfaire les voies.

Les Directeurs de l'Association, jaloux de justifier l'attente générale, ne négligent rien, où le voit, pour rendre à l'Opéra de l'Opéra digne du public éclairé qui le fréquente et des traditions artistiques de cette ville. Ils savent que leurs efforts ne seront pas stériles et leur semer pour récueillir. Le succès ne peut manquer à leurs efforts.

Une modification dans le personnel primitif de la Direction a eu lieu, il y a quelques semaines. M. Alfred Roman, ayant donné sa démission de président, a été remplacé dans ces fonctions par M. Hanen. La retraite de l'homme aussi distingué que modeste, au zèle duquel l'Association de l'Opéra est presque uniquement redevable de son organisation, a été l'objet des plus vifs regrets.

COTON LOUISIANAIS.—La première balle de coton récolté cette année en Louisiane, est arrivée vendredi à la Nouvelle-Orléans. Elle a été expédiée de la Fourche-Coupée, par MM Brown, Baum & Co. à M. J. Pinckney Smith, de notre place. Elle a été classé middling.

BROCHURE SUR LES ABATTOIRS.—Le Dr Delreux nous prie d'annoncer que sa brochure sur les abattoirs est en vente chez les principaux libraires.

ARRESTATION D'UN EX-FONCTIONNAIRE FÉDÉRAL.— M. Robert W. Tajiaferro, ancien Maître de Poste à la Nouvelle-Orléans, a été arrêté vendredi, en vertu d'un mandat lancé par M. Urban commissaire des Etats-Unis, à la requête de M. J. W. Gurley, avocat-suppléant des Etats-Unis. L'ex-fonctionnaire est accusé de détournement de fonds appartenant à l'administration fédérale ; et les sommes qu'il est prévenu d'avoir soustraites à la caisse dont le gestion lui était confiée, s'élèvent, d'après la tarif de l'affidavit, à $25,000 environ. N'ayant pas fourni la caution de $15,000 fixée pour sa mise en liberté provisoire, M. Taliaferro a été écroué à la Prison de Parodies.

Une action a été intentée également contre les personnes qui servaient de caution à M. Taliaferro. Ces personnes sont MM. John Ray, Madison Wells et Wm. Bailey.

L'ECLIPSE.—En fait d'éclipse, nous avons eu un violent orage — pluie torrentielle — nuages noirs — éclairs et tonnerre. Aussi devons-nous nous borner à citer les astronomes sur parole. Cependant, je qui est devenu plus sombre vers deux heures et quart, moment où le phénomène devait avoir atteint son point culminant ; et jusqu'à 3 heures et demie le jour en jour, sans bientôt accompli une révolution dans l'industrie des bâtisses, et le moment est proche où tout le monde voudra avoir des toitures, des doublures, des structures en asbestos, composition vraiment supérieure et dont la force d'endurcir mérite d'être signalée et recommandée en toutes lieux. Voyez l'annonce.

En prenant du soda, demandez du sirop manufacturé par E. TURPIN, 93, Vieille-Levée.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A *L'ABEILLE*

Nouvelle hausse des rentes françaises.

Autre projet de câble.

L'éclipse à Memphis.

Banquet à Chicago.

Speech du Chinois Chay-Chew.

Lettre des radicaux du Texas à Butler.

Rappel de l'amiral Hoff.

Nouvelles du Japon.

Courrier de Paris.

21 Juillet.

La *Gazette de Madrid* raconte officiellement la réception par S. A. le régent, de M. le baron Mercier de Lostende, ambassadeur de France en Espagne — Des vœux ! des vœux ! — Des mots ! des mots ! — Ainsi se résument presque toujours ces formalités diplomatiques ; mais il il semble que ce cérémonial, emprunté aux circonstances une sorte de gravité triste.

L'ambassadeur de France exprime, de la part de l'Empereur, la confiance "que le gouvernement espagnol saura ouvrir à cette grande et généreuse nation la voie qui doit la conduire au bien-être, à la paix et à la puissance qu'elle mérite."

Hélas !

Et le régent répond : "Confiant en la divine Providence, en la sagesse et le zèle du gouvernement, en l'efficacité des principes consignés dans la Constitution et en la fermeté avec laquelle les Espagnols s'efforceront de la faire prévaloir, j'espère ne pas voir stériles les vœux et les prières que fait Sa Majesté impériale pour la paix, la prospérité et la grandeur de ma patrie."

Tout cela est presque tragique ; mais voici la comédie, qui ne perd jamais ses droits. *Si Soy* croit savoir que don Juan de Bourbon réclame ses droits à la couronne d'Espagne, déclarant que l'abdication faite par son père ne profite en son fils don Carlos n'a été ni légale ni volontaire.

Mais voici que don Juan de Bourbon réclame ses droits à la couronne d'Espagne, déclarant que l'abdication faite par son père ne profite en son fils don Carlos n'a été ni légale ni volontaire.

Les Espagnols s'efforcent de la faire prévaloir, j'espère ne pas voir stéri